



Le mandat 2017-2019 est marqué par un changement de présidence à la Commission Locale d'Angers.

**Elle est composée de 3 élus titulaires CGT (présidente F. Heulle),
2 UNSA et 2 CFDT + 1 élu suppléant par organisation syndicale.**

C'est l'opportunité pour les élus de rappeler et/ou remettre à plat, les règles de fonctionnement de notre instance... Car même si la commission locale est autonome dans ses décisions, elle se doit néanmoins dans son fonctionnement de se conformer aux textes réglementaires encadrant l'association COSOG !
(Convention de gestion, règlement intérieur, charte de fonctionnement,...)

Arbre de Noël



Ce début d'année est aussi consacré aux bilans et plus particulièrement celui de « l'Arbre de Noël », prestation proposée aux familles et en lien avec l'Inter CE des Pays de la Loire.

Après plusieurs années de collaboration, les élus ont noté une dégradation importante de la prestation proposée par l'inter CE que nous jugeons « insatisfaisante »... De plus la salle qui nous est allouée actuellement n'est toujours pas accessible pour les personnes à mobilité réduite et ne le sera pas avant 2020 !

Les élus **UNSA**, déçus cette année encore, ont proposé d'emmener les ouvriers et leurs enfants à Planète sauvage, en décembre prochain. En effet, le parc propose une prestation Noël attractive et innovante... à un coût tout à fait correct et dans l'enveloppe budgétaire allouée, ce qui nous

aurait permis de mettre en place des bus et ainsi emmener nos ouvriers et leurs enfants à Port St Père en toute quiétude.

Cette proposition n'a malheureusement pas suscité l'adhésion des autres élus...

VOTE :

POUR UNSA
CONTRE CGT et CFDT

Malgré une insatisfaction unanime des élus et le fait qu'en 2017, le spectacle proposé par l'inter CE est déconseillé au moins de 5 ans, les élus CGT et CFDT ont tout de même réitéré ce partenariat en 2017...

Concrètement cela signifie que les plus petits iront à la garderie pendant que leurs frères et sœurs assisteront au spectacle... Pour l'UNSA, c'est inacceptable !

Quelques points d'information sur les prestations en cours



Disney rencontre un vif succès prévisible ! C'est bien pour cela que l'**UNSA** l'a proposé, nous sommes donc favorables à **retenir 106 personnes au lieu de 81** (le surcoût sera financé par le budget récupéré des 2 prestations annulées, faute d'inscriptions – Braderie de Lille et salon de l'agriculture)

Voyages Madère et Sicile



Sicile : 60 inscrits pour 50 places ! Encore une proposition **UNSA**, à défaut de New York refusé par les autres élus. Là encore, l'**UNSA** a voté pour faire partir les 60 inscrits.



Fête de la musique : le 21 juin – **Appel à talent** – Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour y participer (formulaire à renvoyer avant le 18 mai).

Cependant, l'**UNSA** proposait en supplément de faire venir un groupe extérieur, pour une fête de la musique diversifiée et dynamique ! Malheureusement cette proposition a été rejetée, alors que nous avons le budget pour le faire !

Nous espérons que ce moment de convivialité et d'échanges autour de la musique vous ravira.



Billetterie : Au fil du temps, les modalités de subventionnement de la billetterie ont évoluées considérablement, générant des incohérences et des doublons avec des subventionnements mis en place au niveau national.

Nous demandons depuis plusieurs années à revoir ces modalités, dans un souci de rationalisation des prestations et d'équité de traitement des ouvriers droit.

Nous sommes donc satisfaits du travail accompli et des premières décisions prises sur cette prestation, très appréciée des ouvriers droit.

Billetterie électronique

L'UNSA souhaite poursuivre les travaux engagés sur la billetterie afin que le service s'adapte aux nouveaux usages et facilite la vie de nos collègues.

Pour cela nous voulons :

→ Augmenter le plafond annuel de la billetterie de 150 à 170 €.

→ Déployer un portail informatisé spécialisé dans la billetterie spectacles, à l'instar de ce qui a été mis en place pour les Directions Régionales depuis plus de 2 ans.

Ce service présente de nombreux avantages, comme la simplicité de règlement (la subvention Cosog est directement déduite du montant de la commande) et la possibilité d'avoir un billet électronique via son Smartphone par exemple.

A l'UNSA, nous portons cette revendication depuis des années au niveau national.



Quant à la billetterie Retraités, force est de constater aujourd'hui qu'elle est très prisée et impacte fortement le budget alloué. C'est pourquoi, l'UNSA demandera soit la création d'une prestation spécifique « sport et culture Retraités », soit un budget supplémentaire pour continuer à servir les prestations de qualité à nos retraités.

Prestations 2018

Enfin, parallèlement aux travaux engagés sur la billetterie, nous devons prochainement décider des prestations à mettre en œuvre pour 2018 et voter les budgets adéquats...

L'UNSA fidèle à ses engagements de campagne portera :

- Des offres plus adaptées pour répondre au plus grand nombre, comme :
 - Promouvoir des destinations attractives pour les voyages, telles que New York, l'Ecosse...
 - Donner la possibilité de prolonger son séjour en option.
- Des propositions attractives et modernes comme l'organisation de sorties et week-ends à thèmes (Escape Game, Thalasso, marché de Noël à Strasbourg, fête de Noël au Puy du Fou...).

Afin de satisfaire le plus grand nombre, nous continuerons à privilégier un Tarif Unique, subventionné à 50% pour les voyages, sorties, week-ends, activités et un subventionnement au TSI pour toutes les prestations destinées aux familles.



Une autre priorité pour l'UNSA, celle de faciliter l'accès aux accueils du COSOG dans l'immédiat et par anticipation, à horizon 2019 avec Quatuor.

En effet, le **déménagement fin mars** d'une partie des équipes de la DRC va porter les effectifs à près de 200 collaborateurs, répartis entre le site de St Serge et @3.



Aussi, pour répondre à la fois aux contraintes de restauration imposées par la CNP et celles liées à l'organisation des services, les horaires de l'accueil du COSOG dans les locaux de la CNP doivent être adaptés et ce dans un souci d'équité de traitement des ouvriers droit sur les différents sites.

Le Président et le Directeur administratif du COSOG présents sur Angers le 14 mars dernier, ont répondu favorablement à la demande de l'UNSA de lancer des groupes de travail, avec le service administratif local, sur l'évolution des accueils du COSOG.

L'UNSA, au plus près des ouvriers droit, sera force de proposition pour que chacun puisse librement accéder aux accueils du COSOG.

*L'UNSA, le Syndicalisme
en positif !*

Vos correspondants COSOG Angers



Nathalie Trubert
Titulaire
02 41 05 28 36



Assiba Bouhoute
Titulaire
02 41 05 25 12



Eric Dibling
Suppléant
02 41 05 00 14



UNSA Caisse des Dépôts
www.cdc.unsa.org

Imprimerie CDC

